

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, VAN ROEKEGHEM, RICARD, BONNARD, Mmes DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, JOLY, Mmes VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM. DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, POTET, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, BOURDON, Mmes DAUMAS, BALITOUT (arrivée à 18h15), FRETE, GRANDJEAN, BACONNAIS, FONTAINE.

ETAIT REPRESENTE : M. PIAR avait donné pouvoir à M. IBRAN .

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FONTAINE Valérie.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 21 Septembre 2020.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Installation du Conseiller Communautaire de Bailly

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à l'élection municipale à BAILLY, il convient d'accueillir Monsieur VAN ROEKEGHEM pour représenter la commune de BAILLY au sein de la Communauté de Communes.

1.2 Election du 6^{ème} vice- président

En raison de la démission du Conseil Municipal de BAILLY dans sa totalité, Monsieur VAN ROEKEGHEM Emmanuel a perdu sa fonction de vice- président.

Monsieur le Président propose de procéder à une nouvelle élection pour désigner le 6^{ème} vice-président selon la réglementation.

Il demande qui est candidat.

Monsieur Emmanuel VAN ROEKEGHEM est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

→ Nombre de bulletins	31
→ A déduire : bulletins blancs	8
→ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	23

Monsieur VAN ROEKEGHEM a obtenu 23 voix

Monsieur VAN ROEKEGHEM, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Arrivée de Madame BALITOUT à 18h15.

1.3 Composition des commissions thématiques pour la ville de BAILLY

Monsieur le Président rappelle que, suite aux élections municipales à BAILLY le 11 octobre dernier, il est proposé à cette commune de nommer ses membres pour les 6 commissions thématiques instaurées par la CC2V lors du Conseil Communautaire du 21 septembre dernier.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire de Bailly, ci-après la composition des commissions :

Monsieur VAN ROEKEGHEM Emmanuel

- commission environnement
- commission aménagement du territoire
- commission économie
- commission tourisme, et patrimoine
- commission petite enfance et jeunesse

Monsieur TIESSE Jean Louis

- commission culture /sport et numérique

1.4 Régime dérogatoire à l'ouverture des commerces le dimanche en journée

Monsieur le Président explique que la CC2V a été sollicitée pour l'ouverture exceptionnelle de commerces le dimanche.

Il est demandé l'avis du Conseil communautaire sur l'ouverture de ces 12 dimanches :

- | | |
|---------------|---------------|
| - 3 janvier | - 14 février |
| - 4 avril | - 2 mai |
| - 9 mai | - 27 juin |
| - 29 août | - 5 septembre |
| - 5 décembre | - 12 décembre |
| - 19 décembre | - 26 décembre |

Le conseil communautaire a donné, à l'unanimité, un avis favorable à ces ouvertures en 2021.

1.5 Fournitures scolaires

Monsieur le Président précise que, lors de sa séance du 3 février 2020, le Conseil Communautaire a pris une délibération de principe pour la dotation de fournitures scolaires aux élèves du territoire scolarisés dans différents établissements.

Il convient aujourd'hui de prendre une seconde délibération mentionnant le nombre de bénéficiaires pour permettre le paiement des factures.

⇒ Collège de THOUROTTE : 544 élèves
⇒ Collège de RIBECOURT : 439 élèves
⇒ Bons d'achat remis aux élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT mais dans les sections spécialisées des collèges Louis Pasteur de NOYON et Claude DEBUSSY de MARGNY- LES-COMPIEGNE et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ : 26 bons.

Madame GRANDJEAN a une question concernant les TD de langues. Elle demande si la CC2V pourrait offrir un abonnement numérique plutôt que d'investir dans l'achat d'un TD. Les professeurs travaillent avec le numérique au collège de Ribécourt.

Elle demande, de ce fait, si une concertation avec le collège de Thourotte et une réflexion pourraient être menées pour l'année prochaine.

Monsieur DE SMET prend note.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, des chiffres énoncés ci-dessus.

1.6 Point sur les dispositifs d'aide de la région (PRADET) et de l'Etat (plan de relance)

Monsieur DE SMET précise que certains projets communaux avec un rayonnement intercommunal peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat (plan de relance) ou de la Région (PRADET) mais ils doivent être recensés par l'EPCI. L'opération arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Les modalités et les taux ne sont pas encore connus.

Il donne quelques exemples de projets que la CC2V pourrait intégrer dans le dispositif du plan de relance :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Isolation des combles perdus à la Cité des Bateliers (coût prévisionnel 150 000.00€)
- Sécurisation des infrastructures eau, assainissement et eaux pluviales
- Désimperméabilisation du parking et aménagement d'un parking végétal à la Cité

Il précise que les élus peuvent prendre contact avec Gaëlle CHAUVELIN pour avoir plus d'informations.

1.7 Avis sur l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du secteur 1 – CSNE

Monsieur le Président rappelle qu'une demande d'autorisation environnementale du secteur 1 – CSNE a été déposée par la Société du Canal Seine Nord Europe. Madame la Préfète de l'Oise a proposé une enquête publique (du 5 octobre au 5 novembre) en amont de cette autorisation et il est demandé à l'EPCI de rendre un avis avant le 27 novembre.

Monsieur DE SMET explique que les doléances remontées lors de la réunion des maires figurent dans cet avis.

Monsieur LETOFFE pense qu'il faut intégrer dans la délibération le fait que les voies douces ne seront pas prises en charge par les collectivités (1.5 million).

Il est précisé les points à intégrer dans la délibération :

- **Intégration des voies douces**

- **Comblement de la dérivation de l'Oise sous la passerelle actuelle du Bois de l'Écureuil :**

Dans le cadre de la future halte fluviale projetée par la CC2V sur le lieu-dit "Derrière le Bois de l'Écureuil", il serait judicieux de limiter le comblement à l'amont de la passerelle actuelle afin de pouvoir laisser les bateaux de plaisance pénétrer sur le futur plan d'eau.

- **Modélisations hydrologiques :**

La modélisation des crues centennales des petits cours d'eau a priori largement surestimées par rapport à celles de la Divette (5.6m³/s pour un bassin versant de 81km²) atteignent les 5m³/s pour des bassins versants de 500ha.

- **Rapport hydrogéologique de synthèse :**

Il est fait état du projet de déplacement du forage F3. Ce déplacement n'est abordé nulle part dans les autres documents.

- **Conception des siphons :**

Le plan « TEAM-M008-1-B-GETM-HYDR-SECT1-PLAN-0005-00-B » dont il est fait mention p.12 n'est disponible nulle part. Des remarques avaient été émises par les services de l'Etat, la Police de l'Eau et le Syndicat Mixte de la Vallée du Matz quant à des aménagements à prendre en compte pour le prolongement du siphon du Matz et le passage du chemin de service. Ces remarques n'apparaissent nulle part et il n'y a pas trace de leur prise en compte.

- **Étangs de Le-Plessis-Brion :**

Le chemin de service du CSNE est prévu sur le chemin communal qui permet l'accès aux étangs. Quelle fréquentation prévue et pour quel type de véhicule ? (perturbation de la faune)

- **Mobilités douces et franchissements :**

Le CSNE ne devrait-il pas intégrer directement les voies douces dans les nouveaux franchissements ?

Voir article L228-3 du code de l'environnement et conformément au II de l'article 32 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 : « *les présentes dispositions s'appliquent pour les projets soumis à déclaration d'utilité publique ou évaluation environnementale...* »

- **Gestion des eaux pluviales MONTMACQ :**

Toutes les eaux pluviales se déversent dans la rivière. Or sur aucun plan ne figurent les réseaux d'eaux pluviales qui sont interceptés par le rescindement de l'Oise et les aménagements faits par la commune pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales en période de crue de l'Oise. Les ouvrages sont au nombre de 3, rue Grandin (poste d'évacuation forcée des eaux pluviales), ruelle de l'Oise (évacuation pluviale) et impasse du Bac (dessableur et évacuation pluviale). Le déplacement de l'Oise impactera

nécessairement ces ouvrages, et la commune veut donc s'assurer que le maintien de cet usage sera bien pris en compte.

- **Avis et demandes de la commune de Chiry-Ourscamp**

Volet eau

- La dynamique hydraulique de l'Oise
- La prise en compte de la RD 1032
- L'impact du pont des Ronchies sur l'Oise
- Un modèle hydraulique restrictif
- La question des compensations
- Le curage sous l'arche du pont de l'Oise d'Ourscamp
- L'élargissement des brèches dans l'ancien chemin de Chiry à Ourscamp
- La compensation de l'occupation du lit majeur
- Mission 4A - Fig.95. (p.190)
- L'aménagement « envisagé » dans la rampe de la RD48

Volet environnement

- Rescindement de l'Oise à Ourscamp
- Pâtures et peupleraies dans la vallée de l'Oise
- Adaptation de la gestion de la forêt domaniale d'Ourscamp

- **Avis de la commune de Pimprez**

Ceux-ci portent sur les points suivants (voir annexe B) :

- Inquiétudes sur le dépôt de terre d'environ 900 000m³ à proximité d'une zone classée 2Auh
- Raccordement du quai de PIMPRESZ sur une route communale interdite à la circulation des poids lourds
- Incompréhension sur la possibilité d'un dépôt de terre à proximité de l'usine PASTACORP
- Inquiétudes sur la création d'une zone comportant une marre et des annexes hydrauliques et l'invasion possible par des moustiques à proximité de zones d'habitation
- Besoin d'une garantie sur la stabilisation des berges de l'Oise
- Nécessité de garantir l'entretien et le nettoyage de deux siphons de deux affluents de l'Oise
- Questionnement sur le l'entretien et le devenir du comblement des gravières de PIMPRESZ
- Interrogations sur la localisation des bases de vie dédiées à la construction du Canal et leur impact en termes de circulation.

Les communes de Pimprez et Chiry-Ourscamp ont envoyé un rapport complet (joint à la convocation).

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il ne faut rien oublier de mentionner dans la délibération.

Monsieur DAMIEN explique qu'il serait peut être intéressant de parler des problèmes d'inondation avec les rétrécissements de l'Oise.

Monsieur BONNARD pense qu'il faut une lecture à deux niveaux. Une lecture communale ou chaque commune fait remonter ses problématiques et une lecture intercommunale, globale (inondation, environnemental, voies douces, politique touristique...). Cela donnera plus de poids.

Il tient également à insister sur les études hydrauliques car apparemment elles n'ont pas été mises en corrélation avec les autres projets.

Après discussion, il est approuvé à l'unanimité que chaque commune enverra sa délibération à la Communauté de Communes, qui reprendra, dans sa délibération propre, tous les avis des communes concernées par cet avis.

Le Conseil Communautaire rend un avis favorable, à l'unanimité, avec plusieurs remarques et interrogations qui seront énumérées dans la délibération.

1.8 Motion contre la réduction d'horaires d'accueil au public à la gendarmerie de Ribécourt Dreslincourt

Monsieur LETOFFE explique que la gendarmerie de Ribécourt sera désormais fermée trois demi-journées par semaine, ce qui amènera, tôt ou tard, comme pour la perception ou la poste à une fermeture définitive.

Il encourage chaque commune à prendre une motion sur ce sujet en signe de solidarité pour le territoire pour service rendu.

Il explique que les budgets des gendarmeries sont en baisse constante, quel que soit le gouvernement en place.

Il précise, par exemple, que la gendarmerie de Ribécourt a un budget de 500€ pour l'entretien annuel d'un véhicule de service.

Il insiste sur le fait de manifester son mécontentement envers les directives de l'Etat qui ne respecte pas les besoins de la population, ni les compagnies de gendarmerie.

Il est précisé qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les élus du territoire. Une simple affiche a été mise sur la porte de la gendarmerie.

Monsieur le Président précise qu'à terme il n'y aura vraisemblablement plus que la gendarmerie de Choisy au Bac en service et que celle d'Attichy fermera également ses portes.

Monsieur DROUET demande à qui faut-il envoyer ses doléances sur cette situation.

Monsieur le Président lui répond Madame le Procureur.

Le Conseil Communautaire demande, à l'unanimité, que la brigade de Ribécourt-Dreslincourt soit dotée des moyens humains et matériels lui permettant d'accomplir ses missions et que soit abandonné le projet de réduction des horaires d'ouverture au public.

1.9 Fusion entre l'assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise et la Société d'aménagement de l'Oise

Monsieur LETOFFE explique que l'ADTO et la SAO sont des services situés à Beauvais qui travaillent pour les collectivités. Ces deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services.

Ils ont décidé de fusionner et demandent aux communes et EPCI de délibérer et valider cette fusion avant la fin d'année.

D'autre part, pour pouvoir être représentée lors des assemblées, la CC2V doit désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant pour les assemblées générales,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les assemblées spéciales,
- 1 représentant si la CC2V est appelée à siéger au conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la fusion de l'ADTO et la SAO et décide, à l'unanimité, de désigner les représentants suivants au sein de cet organisme :

- M. LETOFFE Jean Guy ayant pour suppléant Mme DRELA Geneviève pour les assemblées générales,
- M. LETOFFE Jean Guy ayant pour suppléant Mme DRELA Geneviève pour les assemblées spéciales,
- M. LETOFFE Jean Guy en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

② Ressources humaines

2.1 Convention de mise à disposition de la responsable financière auprès de la mairie de Thourotte

Monsieur le Président propose de signer une convention de mise à disposition de la responsable financière de la CC2V auprès de la mairie de Thourotte à hauteur de 20% du temps de travail pour une durée de 6 mois à compter du 9 novembre 2020.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

2.2 Instauration d'un Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Président explique que Madame DECORTE, qui vient de la Mairie de Thourotte, a capitalisé des congés sur un Compte Epargne temps (CET).

L'autorité territoriale étant tenue d'ouvrir le Compte Epargne Temps dès lors qu'un agent en fait la demande expresse, il est proposé de créer un CET et d'en déterminer les règles

d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

L'alimentation du CET est fixée à 5 jours de congés annuels et 3 jours d'heures supplémentaires. Le plafond du CET est fixée à 20 jours.

Monsieur SERVAIS aurait aimé que soit augmenté ce nombre maximum de 20 jours.

Monsieur DE SMET explique la difficulté de mettre plus de 20 jours de congés dans le CET au vu des effectifs de la CC2V (remplacement ...).

Monsieur SERVAIS demande que soit enlevée la dernière ligne concernant les préavis : « préavis de 2 mois pour un congé de plus de 1 mois ».

Monsieur DE SMET prend note et enlèvera cette ligne.

Monsieur SERVAIS aurait aimé que les 20 jours congés pris dans le cadre du CET ouvrent droit à des congés payés (2 jours et demi).

Madame MONFORT pense que les jours ne sont pas perdus.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'instauration du CET et de le modifier et/ou l'ajuster éventuellement durant l'année prochaine.

③ Finances

3.1 Décision budgétaire modificative N°3/2020 pour le budget général

Monsieur le Président explique qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses dans cette décision modificative :

En investissement

- pour la piscine, il s'agit juste d'une modification d'article.
- la Mairie de Pimprez doit nous rembourser la dépense réalisée par la CC2V de 3000.00€ d'où une opération nulle.

En fonctionnement

- l'article 60632 AG (16 000.00 €) correspond à l'achat de matériel pour le COVID.
- la dépense de 12 200€ en entretien de bâtiment à la Cité des Bateliers correspond à la réparation de la toiture.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
60632 CB Petit équipement cité des bateliers	3 500 €		
6135 CB Location mobilière cité des bateliers	2 500 €		
615221 CB Entretien bâtiment cité des bateliers	12 200 €		
615231 CB Entretien voirie cité des bateliers	4 310 €		
617 CB Etudes cité des bateliers	-22 510 €		
60632 AG Petit équipement administration générale	16 000 €		
615221 AG Entretien bâtiment administration générale	-16 000 €		
60632 DRIB Petit équipement déchetterie Ribécourt	1 500 €		

611 DDS Gestion des DDS	-1 500 €		
615221 DRIB Entretien bâtiment déchetterie de Ribécourt	5 000 €		
611 GDR Gestion déchetterie Ribécourt	-5 000 €		
Total	-00 €	total	-00 €
TOTAL GENERAL	3 000 €	TOTAL GENERAL	3 000 €

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, la décision modificative n°3/2020 du budget principal.

④ Juridique

4.1 Adhésion à l'achat groupé de gaz naturel de l'UGAP et signature de la convention ayant pour objet la mise à disposition de marché(s) de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'UGAP renouvelle l'accord-cadre pour la fourniture de gaz lancé en 2017.

Il précise qu'avant 2017, GRDF était le fournisseur et depuis 2017 le fournisseur est « gaz de bordeaux ».

Le marché débutera le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 ans pour nos sites du centre administratif, la Cité des bateliers et la pépinière d'entreprises.

Monsieur BONNARD précise qu'il faut être prudent car l'UGAP est cher sur certains projets et propose de mettre en concurrence.

Monsieur LETOFFE dit que pour certains projets CAP OISE est concurrentiel.

Monsieur CUELLE précise que par rapport à GAZFROM, l'UGAP est moins cher pour la fourniture de gaz.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire l'adhésion à l'achat groupé de gaz naturel et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

II Environnement

1.1 Devenir de la collecte des encombrants en porte à porte

Monsieur TASSIN indique que le service de collecte a constaté depuis plusieurs mois de nombreux problèmes et abus lors de la collecte trimestrielle des encombrants en porte à

porte. Ils proviennent aussi bien des récupérateurs que des déposants (liste dans le rapport de présentation).

De plus, le dispositif actuel de collecte ne permet pas de valoriser suffisamment ces déchets.

Le service environnement a donc réfléchi à une solution alternative qui supprimerait ces problèmes. Cette solution permettrait de maintenir un service de collecte gratuit des encombrants à domicile qui est, comme rappelé, non obligatoire.

Dès le mois de janvier 2021, il serait proposé aux usagers une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous.

Cette prestation serait gérée intégralement par l'entreprise GURDEBEKE selon les modalités décrites dans le rapport de présentation.

L'usager pourrait déposer, dans la limite de 2m³ par rendez-vous et 100Kg maximum par objet : le mobilier, les gros déchets électriques et électroniques et certains gros objets de la maison qui ne peuvent pas être transportés dans une voiture. Les gravats, les déchets végétaux, les déchets de travaux (portes, fenêtres, clôtures, portails, matériaux de construction...) et tous déchets dangereux sont exclus.

Ce service sur rendez-vous doit donc faire l'objet d'un avenant à notre marché de collecte actuel. La revalorisation financière de 7 320€ HT/an sera compensée par une baisse des coûts de traitement.

Monsieur DAMIEN explique que la collecte est un service que l'on rend à la population, Monsieur TASSIN explique que les usagers déposent par exemple des souches d'arbres, du béton, des parpaings ... qui ne sont pas des encombrants.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'en 2025 la TGAP va passer à 65 € la tonne, ce qui est énorme.

Monsieur DROUET pense qu'il y a le risque que les usagers déversent leurs déchets dans la nature. Il va falloir sensibiliser les habitants.

Monsieur SERVAIS propose de communiquer sur la notion d'encombrant.

Monsieur LETOFFE dit que ce nouveau système évitera aux habitants de tourner toute la nuit en voiture pour ramasser les encombrants et laisser les détritrus sur le trottoir.

Monsieur le Président explique qu'actuellement la société GURDEBEKE passe avec le camion poubelle et un autre camion suit derrière pour ramasser les peintures. Tout cela à un coût.

1.2 Contrat de Territoire Eau et Climat : désignation des actions

Monsieur TASSIN rappelle que la CC2V travaille depuis 4 ans en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les thématiques touchant à l'eau à travers le poste de Monsieur ALEXANDRE. Depuis 2019, elle dispose d'un nouveau format de contrat de territoire pour prioriser ses financements : le Contrat de Territoire Eau et Climat.

Les points à délibérer qui sont décrits dans le rapport ont déjà été présentés en septembre 2019 :

- L'étude d'accompagnement à la prise de compétence eau et assainissement,
- La réalisation de schémas directeurs eau et assainissement prenant en compte la gestion des eaux pluviales urbaines,
- La poursuite de l'animation ruissellement/érosion et la mise en œuvre du plan de lutte contre le ruissellement,
- Le projet global de désimperméabilisation de la Cité des Bateliers,
- La signature de la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau.

Il s'agit de pérenniser ce partenariat avec l'Agence de l'Eau sur les 5 prochaines années.

Il propose d'autoriser le Président à signer la charte d'engagement.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.

III Habitat

1.1 Demande de subvention pour le suivi animation de l'OPAH

Monsieur PASTOT rappelle que la Communauté de Communes a signé une convention avec l'Anah pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019. Cette opération a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Le suivi-animation de ce dispositif a été confié à Inhari.

L'Anah participe au financement du suivi-animation à hauteur de 35% pour la part fixe à laquelle s'ajoute une part variable en fonction du nombre de dossiers agréés par l'Anah. Il est donc proposé de solliciter la participation de l'Anah, pour l'année 2021, selon le plan de financement suivant :

Part fixe : Le coût du suivi-animation estimé est de 47 850 € HT.

Financeurs	Montant	Taux
Anah	16 747,50 €	35%
CC2V	31 102,50 €	65%
TOTAL	47 850,00 €	100%

Part variable :

- ✓ Prime pour les dossiers propriétaires occupants « Autonomie » : 313 €
Objectif 2021 : 14 dossiers / Subvention sollicitée = 4 382 €
- ✓ Prime pour les dossiers « Habiter Mieux » (Précarité énergétique) : 583 €
Objectif 2021 : 34 dossiers / Subvention sollicitée = 19 822 €
- ✓ Prime pour les dossiers « travaux lourds » propriétaires occupants et propriétaires bailleurs : 875 €
Objectif 2021 : 2 dossiers / Subvention sollicitée = 1 750 €

Le montant de la part variable sollicitée s'élève donc à 25 954 €

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une demande de subvention pour le suivi animation OPAH.

IV Petite enfance / jeunesse

1.1 Modification du règlement intérieur ALSH

Madame VANPEVENAGE explique que pour assurer une meilleure actualisation des informations des parents qui utilisent le portail famille pour procéder aux inscriptions, il est proposé la modification du règlement intérieur. Celui-ci précisera désormais que le référent doit avoir mis à jour ses informations personnelles via le portail famille et que chaque référent utilisant le portail famille doit avoir pris connaissance du règlement avant chaque inscription.

Les articles 7 et 8 ont donc été rajoutés.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur comme mentionné ci-dessus.

1.2 Modification du barème de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAFO)

Madame VANPEVENAGE informe l'assemblée que le barème mis en place aujourd'hui dispose de plusieurs régimes. Or, en 2021 tous les régimes seront confondus pour établir le paiement des activités.

Il est donc proposé de modifier le barème des participations familiales pour 2021.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier le barème des participations familiales pour 2021 et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la délibération.

V Tourisme et patrimoine

1.1 Demande de subvention auprès de l'Europe pour le projet Stevenson

Madame BACONNAIS rappelle la délibération du 6 mai 2019 concernant la demande de subvention LEADER pour le projet Stevenson.

Elle précise que le coût global de l'opération a légèrement augmenté entre 2019 et 2020 :

- Coût global de l'opération en 2019 : 39 380.56 €
- Coût global de l'opération en 2020 : 40 951.46 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Europe dans le cadre de l'axe 5 du dispositif Leader, soutenir la mise en valeur des ressources identitaires du territoire auprès des habitants et des touristes, comme énoncé dans le plan de financement ci-après

Financeurs	Montants HT en €	Pourcentage
Autofinancement CC2V	14 742.53	36%
Europe dans le cadre de l'axe 5 du programme Leader	26 208.93	64%

Monsieur BONNARD demande où en est le projet canoë qui avait été évoqué avec le projet STEVENSON car un ponton devait être créé à Chiry Ourscamp. Monsieur DE SMET précise que ce projet était dans l'attente du tracé du Canal Seine Nord.

Monsieur BONNARD précise que sur Ourscamp la ville continue l'enfouissement des réseaux et aimerait, dans le même temps, réaménager les abords de l'Office de Tourisme et souhaiterait savoir s'il faut ou non prévoir d'autres aménagements pour ne pas y revenir.

Monsieur le président explique qu'il est difficile de prévoir des travaux sans savoir qui s'occupera du projet. Le projet n'est pas encore abouti. Il faut se renseigner car si le projet peut se faire il faut le faire.

V Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison de la pandémie, la cérémonie des vœux 2021 n'aura pas lieu.

Monsieur RICARD demande s'il est possible d'avoir une réflexion sur les gens du voyage. C'est un réel problème pour les communes.

Monsieur le Président indique qu'il connaît bien la situation. Cela fait deux ans qu'ils sont installés sur un parking de la commune de Thourotte. Il demande à l'assemblée si une commune est prête à donner une parcelle de terrain pour créer une aire d'accueil ?

Il indique que le schéma départemental a été créé de façon partielle et, qu'aujourd'hui, à chaque fois les gens du voyage arrivent sur notre territoire, ils sont accompagnés par les gendarmes. Ils n'ont pas d'autorisation.

Monsieur LETOFFE précise que, désormais, la police municipale les verbalisent tous les jours (caravanes et véhicules).

Monsieur DAMIEN rappelle également que 120 caravanes sont arrivées à Plessis Brion.

Monsieur le Président explique qu'il faut demander au Préfet de revoir le schéma départemental.

Monsieur BONNARD souhaiterait remercier la CC2V d'avoir organisé la réunion ce matin au sujet du canal. Cette réunion a permis de découvrir beaucoup de choses. Il a plus ou moins été dit que la société du canal piloterait notre contrat territorial. Il demande si des réunions entre élus pourraient être programmées pour en discuter.

Il demande également à rencontrer le sous-préfet pour évoquer toutes les questions en suspens.

Monsieur le Président rappelle que si l'on porte le contrat territorial on devra tout payer.

Madame DRELA est d'accord mais si on ne fait rien, il n'y aura aucun projet.

Séance levée à 20h25